

Stationnement payant – Modification des tarifs du stationnement sur voirie et création d'un abonnement « soir et week-end »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 32*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal réuni le 17 décembre 2009 a fixé les nouveaux tarifs du stationnement applicables à compter du 1er janvier 2010.

Par rapport aux précédentes années, ces nouveaux tarifs ont modifié à la hausse les prix des abonnements dans les parkings en ouvrage (augmentation comprise entre 0,27 % et 3,49 %) et réduit le nombre des tranches de stationnement sur la voie publique.

Désormais les usagers peuvent stationner en zone verte et en zone orange pour une durée minimum de 30 minutes et par tranches de 30 minutes – soit 40 centimes d'euro – en zone orange. Cette mesure ne s'est accompagnée d'aucun relèvement des tarifs par rapport à 2009.

Cependant la municipalité souhaite accéder à la demande des usagers visant à réintroduire le stationnement par tranches de 10 centimes d'euro. C'est ainsi qu'il est proposé, pour le stationnement payant sur voirie :

- de conserver la durée minimum de 30 minutes au prix de 40 centimes d'euro ;
- de reprogrammer les horodateurs afin de délivrer des tickets de stationnement pour toutes les durées supérieures ou égales à 30 minutes, avec un pas de 10 centimes d'euro.

Le tableau annexé présente une proposition de nouveaux tarifs du stationnement sur voirie.

Enfin, le délégataire du service a préconisé de commercialiser un nouvel abonnement dans le parking de la Barre pour les résidents du centre-ville travaillant hors de Dieppe. Il s'agit d'une formule dite « soir et week-end » dont les conditions d'accès, plus restreintes que l'abonnement permanent, seraient les suivantes :

accès en semaine = 18 h – 9 h
accès le week-end = permanent

Pour cette formule, les prix proposés sont établis sur la base de 50 % du prix de l'abonnement mensuel permanent soit :

abonnement soir et week-end mensuel : 26 €
abonnement soir et week-end trimestriel : 78 €
abonnement soir et week-end semestriel : 156 €
abonnement soir et week-end annuel : 312 €

Considérant les avis formulés par la commission N°1 réunie le 25 mars et N°3 du 22 mars 2010,

Il est proposé d'approuver les modifications tarifaires décrites ci-dessus.

STATIONNEMENT HORAIRE SUR VOIRIE

EXTRAIT DU TARIF VOTE AU CM DU 17 DECEMBRE 2009

Zone orange				Zone verte			
	Tarif 2009	Tarif 2010	Écart		Tarif 2009	Tarif 2010	Écart
0 H 15	0,20			0 H 15	0,20		
0 H 30	0,40	0,40	0,00%	0 H 30	0,40	0,40	0,00%
0 H 45	0,60			0 H 45	0,60		
1 H	0,80	0,80	0,00%	1 H	0,80	0,80	0,00%
1 H 20	1,00			1 H 20	1,00		
1 H 30		1,20		1 H 35	1,20		
1 H 35	1,20			1 H 50	1,40		
1 H 50	1,40			2 H	1,60	1,60	0,00%
2 H	1,60	1,60	0,00%	5 H	1,80		
2 H 15	1,80			9 H	2,00	2,00	0,00%
2 H 30	2,00	2,00	0,00%				

PROPOSITION DE MODIFICATION

Zone orange					Zone verte				
H	Min	Durée	Tarif 2010	Tarif 2010 révisé	H	Min	Durée	Tarif 2010	Tarif 2010 révisé
	60					60			
0,5	30	0 H 30	0,40	0,40	0,5	30	0 H 30	0,40	0,40
0,63	37,5	0 H 38		0,50	0,63	37,5	0 H 38		0,50
0,75	45	0 H 45		0,60	0,75	45	0 H 45		0,60
0,88	52,5	0 H 53		0,70	0,88	52,5	0 H 53		0,70
1	60	1 H	0,80	0,80	1	60	1 H	0,80	0,80
1,13	67,5	1 H 08		0,90	1,13	67,5	1 H 08		0,90
1,25	75	1 H 15		1,00	1,25	75	1 H 15		1,00
1,38	82,5	1 H 23		1,10	1,38	82,5	1 H 23		1,10
1,5	90	1 H 30	1,20	1,20	1,5	90	1 H 30		1,20
1,63	97,5	1 H 38		1,30	1,63	97,5	1 H 38		1,30
1,75	105	1 H 45		1,40	1,75	105	1 H 45		1,40
1,88	112,5	1 H 53		1,50	1,88	112,5	1 H 53		1,50
2	120	2 H	1,60	1,60	2	120	2 H	1,60	1,60
2,13	127,5	2 H 08		1,70			3 H 30		1,70
2,25	135	2 H 15		1,80			5 H		1,80
2,38	142,5	2 H 23		1,90			7 H		1,90
2,5	150	2 H 30	2,00	2,00			9 H	2,00	2,00

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**
les propositions de modifications tarifaires ci-dessus, par :

☞ 32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant »),

☞ 7 « abstentions » (groupe « Dieppe Ensemble », « le groupe Centriste »).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire